

CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 09

**09 - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes – Mandat connexion Ligne 1 / Ligne 2 de tramway,
phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Modifications du programme et de
l'enveloppe financière prévisionnelle des études**

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 7

M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

09 - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes – Mandat connexion Ligne 1 / Ligne 2 de tramway, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Modifications du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des études

Exposé

Par délibération n°2017-72, le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges et des études nécessaires à la réalisation de l'enquête publique, représentant une enveloppe globale de 4 625 000 € HT, soit 5 550 000€ TTC.

Il a également autorisé le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un marché subséquent n°1 sur la base de l'accord-cadre de mandats n° 2017-33780 portant sur la réalisation d'études et travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, lié au développement et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole, pour réaliser le programme de la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges.

Ce marché porte sur l'extension de la ligne 1 jusqu'au site de Babinière, la reconfiguration du pôle d'échanges avec extension du P+R, la création d'une voie mode doux et la réalisation d'un nouveau Centre Technique et d'Exploitation et a été notifié à la SEMITAN le 06/11/2017.

Le parking relais de Babinière compte actuellement 103 places de stationnement pour véhicules légers. Sa fréquentation est en hausse depuis sa mise en service en 2012. Il permet aux usagers d'accéder au réseau TAN via la ligne 66 et surtout au réseau TER avec la ligne de tram-train Nantes-Châteaubriant. Le prolongement de la ligne 1 de Ranzay à Babinière, tel que prévu en phase 2 de la connexion L1/L2, permettra aux habitants du nord de la Métropole d'accéder au réseau de tramway à partir du pôle d'échanges multimodal de Babinière.

Il était prévu initialement, pour accompagner la réalisation du prolongement du tramway jusqu'à Babinière, l'extension du P+R aérien actuel jusqu'à 250 places. Or, la réalisation de la fin de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway inscrite au schéma d'orientation des transports collectifs structurants du Plan de Déplacements Urbains, approuvé par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018 conduit à réaliser un P+R de 500 places pour répondre au besoin.

Aussi, compte-tenu du retour d'expérience de Nantes Métropole sur les projets de création de P+R en ouvrage en lieu et place de P+R au sol (projets Neustrie et porte de Vertou actuellement en cours de travaux) et du site de la Babinière qui deviendra contraint lorsque le secteur sera entièrement aménagé (CREPS, CETEX, prolongement tramway), il est aujourd'hui proposé d'étudier directement l'extension du P+R jusqu'à 500 places. Cette extension sera réalisée par la construction d'un ouvrage dont l'étude fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre, lancé lors d'un prochain conseil métropolitain.

L'enveloppe financière prévisionnelle n'intégrait la réalisation des études de maîtrise d'œuvre que jusqu'à l'avant-projet pour l'extension du P+R à 250 places. L'extension du P+R à 500 places nécessite de définir une nouvelle étude dont le montant estimatif serait de 666 000 € TTC.

Cette nouvelle définition de l'enveloppe financière d'étude est liée au passage d'études d'infrastructures pour un parking aérien à des études infrastructures et bâtiments, avec concours de maîtrise d'œuvre, pour un parking en ouvrage.

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver la modification du programme et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante. Le marché de mandat correspondant fera l'objet d'un avenant approuvé par voie de décision.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP45 libellée « Stationnement », opération n°2017-3792 libellée « P+R Babinière ».

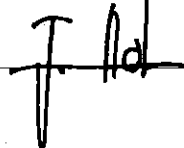
Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve la modification du programme des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et d'avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges, consistant à étudier la réalisation d'un P+R en ouvrage de 500 places, en lieu et place de la réalisation d'un P+R de 250 places au sol, et la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de 600 000 € TTC, portant l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 550 000 € TTC à 6 150 000 € TTC,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :